

SEANCE DU 5 MAI 2010

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 17 mars 2010
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols
- 4) Plan de relance de l'économie - Versement anticipé du FCTVA
- 5) Activité de gymnastique - Fixation du tarif de location de la Salle Polyvalente
- 6) Attribution de subventions
- 7) Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux pour la Société d'Histoire et de Culture
- 8) Construction d'un hangar - Avenants aux marchés
- 9) Fixation du loyer d'un logement communal
- 10) Création d'un poste de surveillant et d'aide à la traversée de route
- 11) Acquisition d'un véhicule pour les Sapeurs-Pompiers - Demande de subvention
- 12) Décision modificative N° 1/2010
- 13) Divers

--ooOoo--

PRESENTS : M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Mathieu THOMANN, Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY, M. Jean-Marc BETTINGER, Mme Martine DIETRICH, M. Guy BAUER, Maires Adjoints - Mmes Suzanne GERBER, Denise STOECKLÉ, Rose STUPPFLER, MM. Pascal FLEITH, Rémi WESSANG (**à partir du point n° 3**), Pierre FUCHS, Mme Elisabeth LISSE, M. Bruno STEPHAN, Mmes Isabelle FUCHS, Delphine CAPRIN, Carine RÉMOND, MM. Christophe STOECKLÉ, Arnaud MARCHAND, Mmes Marcelle SCHMIDT, Liliane SCHUHMACHER, M. Michel DIETRICH, Mme Madeleine ESCHBACH, Conseillers -

ABSENTS EXCUSES : Mme Christine HENRY, MM. Marc OTTENWAELDER, Bernard MEYER, Conseillers -

PROCURATION : Mme Christine HENRY, Conseillère, donne procuration à M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Marc OTTENWAELDER, Conseiller, donne procuration à M. Pierre FUCHS, Conseiller - M. Bernard MEYER, Conseiller, donne procuration à Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère -

--ooOoo--

Mercredi 5 mai 2010 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2010

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2010 fait l'objet d'une observation de Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère Municipale, concernant le point n° 12.

Elle considère que ce point n'a pas été adopté à l'unanimité, une personne ayant demandé un autre vote.

En ce qui concerne la rédaction de la décision, elle estime que :

- le 1^{er} alinéa est correct et correspond tout à fait à ce qui a été dit ;
- le 2^{ème} alinéa est inutile, puisque compris dans le 1^{er} alinéa ;
- le mot « souhaite » du 3^{ème} alinéa doit être remplacé par le mot « demande ».

Elle regrette l'absence de ce qu'elle appelle un « vote de convenance », qui aurait été demandé, selon elle, par M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2010 est approuvé, sans autres observations, par 22 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre.

2°) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a signé le marché passé selon la procédure adaptée, dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Marché	Titulaire	CP - Ville	Montant € HT marché	Montant € TTC marché	Date de notification du marché
Acquisition d'un véhicule break pour les sapeurs-pompiers	Garage du Stade Renault	68000 COLMAR	16 544,73	19 787,50	3 mai 2010

Il a également pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie :

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
13/01	Mme et M. Sébastien BAUM 1 Rue des Trois Épis 68040 INGERSHEIM	M. Jean PELLEGRINI et Mme Roséa THOMAS 39 Rue Jeanne d'Arc 68040 INGERSHEIM		Section 3 n°289/9	39 Rue Jeanne d'Arc	2,21	UCa	Bâti	Ne préempte pas
16/03	M. Fabrice HELFER 55 A Rue de Turckheim 68000 COLMAR	Mme Marielle VONE et M. Vincent VONE 20 Rue de Turckheim 68124 LOGELBACH		Section 10 n°455/69	23 Rue Aristide Briand	6,03	NAa	Bâti	Ne préempte pas
24/03	M. David RODRIGUES DE VIVEIROS 3 Rue du Château d'Eau 68150 OSTHEIM	M. Maurice GRIMAUD 5 Rue du Général Pau 68040 INGERSHEIM		Section 4 n°29	5 Rue du Général Pau	2,56	UA	Bâti	Ne préempte pas
06/04	M. RADEWALDT 35 Rue des Trois-Épis 68040 INGERSHEIM	Mme Marie-Anne GHIELMI née EHRHARD 11 Rue Pasteur 68040 INGERSHEIM		Section 11 n°594/51	11 Rue Pasteur	4,19	UB	Bâti	Ne préempte pas
19/04	SCI LE CHÂTEAU	Mme WEINMANN MONTOYA Lucie 20 Rue du Barrage 68040 INGERSHEIM, Mme MONTOYA MOULET Liliane 40 Chemin du Plantier 34150 SAINT-JEAN DE FOS Et M. MONTOYA Rémy et Mme MAURER Mireille 11 Rue du Cimetière 68040 INGERSHEIM		Section 12 n°134 et n°317	29 Rue du Frère Jean Baptiste Frey	3,85	UC/NC	Bâti	Ne préempte pas
20/04	M. NAGEL Patrice, Mme STOLTZ Agnès 4 Rue du Rhin 67470 MUNCHHAUSEN Et Melle NAGEL Milène 53 Rue des Guerriers 67200 TRIEMBACH AU VAL	M. WEHRLE Christophe 1 Rue des Juifs 68040 INGERSHEIM		Section 3 n°44	1 Rue des Juifs	0,97	UA	Bâti	Ne préempte pas

M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, concerné à titre privé par ce point, quitte la séance avant sa présentation.

3°) APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Rapporteur : Monsieur Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

VU le code de l'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal du 22 juin 1990 approuvant le plan d'occupation des sols ;

VU l'arrêté municipal n° 1/2010 en date du 4 janvier 2010 soumettant la modification du plan d'occupation des sols à l'enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête n'ont justifié que des corrections mineures à la modification prévue ;

Considérant que la modification du plan d'occupation des sols telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme ;

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 25 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre

- **DÉCIDE** d'approuver la modification du plan d'occupation des sols telle qu'elle est annexée à la présente ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local ;
- **DIT** que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le plan d'occupation des sols modifié est tenu à la disposition du public en Mairie ainsi que dans les locaux de la préfecture ;
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire :
 - dès réception par le Préfet ;
 - après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, revient en séance.

4°) PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE – VERSEMENT ANTICIPÉ DU FCTVA

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2010 (au lieu de 2011) des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, il faut réaliser en 2010 un niveau de dépenses réelles d'équipement supérieur à la moyenne des années 2005 à 2008.

Cette moyenne est de 1 530 525 € pour la Commune d'Ingersheim. Or, le montant des dépenses réelles d'équipement inscrit au budget primitif 2010 s'élève à 3 178 120 €.

En conséquence, la Commune pourrait bénéficier du versement anticipé du FCTVA.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention à conclure avec le représentant de l'Etat.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2011, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2010.

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 1 530 525 € ;
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget de la Commune 3 178 120 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation d'environ 107 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;

- **AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

5°) ACTIVITÉ DE GYMNASTIQUE – FIXATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

Une activité de gymnastique est organisée par un club privé appelé « Gym Dynamique », dont le siège est au 3 rue du Florimont à Ingersheim, dans la Salle Polyvalente, tous les lundis soirs, de 18h30 à 19h30, depuis le mois de janvier 2010.

Il est proposé de fixer un prix de location de 30 € pour l'heure d'occupation, toutes charges comprises.

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer le tarif de location de la Salle Polyvalente à 30 € l'heure d'occupation, toutes charges comprises, pour l'activité hebdomadaire de gymnastique organisée par le club « Gym Dynamique ».

6°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe

1. La Commune a été saisie d'une proposition d'organisation d'une opération « 10 jours Légo ». Il s'agit de la fourniture par l'entreprise Légo, d'un ensemble de 10 jeux de société en Légo destinés à servir de support à une animation.
L'Atelier du Château a manifesté son intérêt pour cette opération dont le coût est de 290 € et sollicité une aide financière de la commune.
La commission administrative propose l'octroi d'une subvention de 100 €, sous réserve que les jeux puissent également être mis à disposition des écoles qui le souhaitent.

2. L'école du Centre sollicite une participation financière de la Commune pour le voyage à Paris, organisé pour la classe de CM2, le 29 juin prochain. Ce voyage constitue l'aboutissement du projet sur le Parlement des Enfants auquel la classe a participé. La commission administrative propose d'allouer une subvention de 600 €.

Suite à l'exposé de Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention de 100 € à l'Atelier du Château pour l'acquisition d'un ensemble de jeux Légo, proposés dans le cadre de l'opération « 10 jours Légo », étant entendu que ces jeux pourront également être mis à disposition des écoles qui le souhaitent ;
- **DÉCIDE** d'allouer une subvention de 600 € à l'école du Centre, comme participation financière au voyage à Paris de la classe de CM2, dans le cadre du projet sur le Parlement des Enfants ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne « subventions attribuées en cours d'année » de l'article 6574.

7°) CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX DE L'ÉCOLE DU CENTRE PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE CULTURE

Rapporteur : Monsieur Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint

Par délibération en date du 5 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de mettre des locaux, situés au 1^{er} étage du bâtiment A de l'école du Centre, disposition de la Société d'Histoire et de Culture d'Ingersheim et approuvé la convention correspondante.

Celle-ci arrivant à échéance le 31 décembre 2010, il est proposé de la reconduire, au moyen d'un avenant, pour une nouvelle durée de trois ans.

Suite à l'exposé de M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à intervenir entre la Commune et la Société d'Histoire et de Culture prolongeant pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011, la convention relative à l'occupation de locaux situés au 1^{er} étage du bâtiment A de l'école du Centre ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, dont un exemplaire est joint en annexe (annexe n° 3), et toutes pièces y relatives.

8°) **CONSTRUCTION D'UN HANGAR – AVENANTS AUX LOTS** **N° 1 ET 8**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

Des avenants aux lots n° 1 et 8 sont proposés par le maître d'œuvre dans le cadre des travaux de construction du hangar photovoltaïque pour les services techniques communaux.

A. Marchés de travaux								
1 Lot		2 Entreprise			3 Marché et avenant approuvés en € HT	4 Avenant		5 Total 3+4
						Objet	Montant HT	
01.	Terrassements généraux – VRD – Espaces verts	LINGENHELD	68127	STE CROIX EN PLAINE	118 675,63	Rehausses clôtures ; socle de candélabre + fouille pour alimentation candélabre zone bennes	1 867,25	120 542,88
08.	Electricité	ELEC 2 M	68240	KAYSERSBERG	19 850,00	Candélabres y compris câblage et programmation pour éclairage nocturne et semi-nocturne ; alimentation provisoire du bâtiment en attendant branchement EDF	4 915,01	24 765,01
Total					138 525,63		6 782,26	145 307,89

Lors de sa réunion du 26 avril 2010, la Commission d'Appel d'Offres :

- a été informée du projet d'avenant au lot n° 1 qui, qui représente, avec l'avenant approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 17 mars 2010, une augmentation de 4,43 % du montant du marché initial ;
- a donné un avis favorable au projet d'avenant du lot n° 8, qui représente une augmentation de 24,76 % du montant du marché initial.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la conclusion des avenants des lots n° 1 et 8 tels que décrits dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ces avenants et toutes pièces y relatives.

9°) FIXATION DU LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint

La maison, sise 13 rue Pasteur, qui est occupée par M. Christophe ROUSSEL, deviendra vacante le 1^{er} juillet 2010. Afin de tenir compte des loyers pratiqués actuellement pour ce type de logements, tels que communiqués par le Syndicat des propriétaires, il est proposé de :

- fixer le loyer mensuel à 706 €/mois, avec indexation sur l'augmentation de l'indice de référence des loyers ;
- décider que les charges viendront en sus.

Suite à l'exposé de M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **FIXE** le loyer de la maison communale, sise 13 rue Pasteur, à 706 €/mois, à compter du 1^{er} juillet 2010, avec indexation sur l'augmentation de l'indice de référence des loyers (base = indice 117,81 du 1^{er} trimestre 2010) ou tout indice qui s'y substituerait ;
- **DECIDE** que les charges viendront en sus ;
- **CHARGE** M. le Maire de la rédaction et de la signature du bail de location correspondant.

10°) CRÉATION D'UN POSTE DE SURVEILLANT ET D'AIDE A LA TRAVERSEE DE ROUTE

Rapporteur : Monsieur Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 4^{ème} alinéa ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il n'existe pas dans le statut de la Fonction Publique Territoriale de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions correspondantes à l'emploi de surveillant et d'aide à la traversée de route aux heures d'entrée et de sortie des classes ;

Vu le budget communal ;

Afin d'assurer les fonctions de surveillant et d'aide à la traversée de route aux heures d'entrée et de sortie des classes du Groupe Scolaire Pasteur pour permettre à la police municipale de remplir d'autres missions ;

Suite à l'exposé de M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création, à compter du 1^{er} juin 2010 d'un emploi de surveillant et d'aide à la traversée de route, à temps non complet à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 2 heures/semaine, chargé d'assurer les fonctions de surveillant et d'aide à la traversée de route aux heures d'entrée et de sortie des classes du Groupe Scolaire Pasteur qui sera occupé par un agent de catégorie C ;
- **AUTORISE** M. le Maire à recruter sur cet emploi un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- **FIXE** la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut 297 (majoré 292). Cette rémunération sera augmentée dans les mêmes proportions et selon le même rythme que le traitement des fonctionnaires ;
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

11°) ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LES SAPEURS-POMPIERS – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

Lors de l'adoption du budget primitif 2010, un crédit de 20 000 € TTC a été inscrit en vue de l'acquisition d'un véhicule pour les sapeurs-pompiers.

Il est proposé de solliciter une aide financière du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à cet effet.

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **CONFIRME** son projet d'acquisition d'un véhicule pour les sapeurs-pompiers ;
- **SOLLICITE** une subvention du SDIS à cet effet ;
- **ATTESTE** que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement au budget primitif 2010 (opération 1011-article 21571).

12°) DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2010, approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables,

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** l'inscription de crédits au budget 2010, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
21571-1011 – Acquisition de véhicules	Inscription d'un crédit complémentaire au crédit de 4 000 € prévu au budget primitif 2010, pour permettre l'acquisition d'un véhicule pour le service technique	+ 9 000,00	
021 – Virement de la section de fonctionnement			+ 9 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 9 000,00	+ 9 000,00
023 – Virement à la section d'investissement		+ 9 000,00	
02-Résultat de fonctionnement reporté	Résultat 2009 reporté		+ 9 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		+ 9 000,00	+ 9 000,00

13°) DIVERS

- **Conseil Municipal** : la prochaine séance du conseil municipal est fixée au mercredi 30 juin 2010 à 19 heures et la suivante devrait en principe avoir lieu le mercredi 1^{er} septembre 2010 à 19 heures.
- **Afghanistan** : l'assemblée est informée de la publication, par Mme Ariane HIRIART, d'un livre intitulé « Cœurs à Cœur, témoignages d'enfants Hazaras ». Cet ouvrage, disponible au prix de 15 €, permet d'apprécier le travail réalisé par M. et Mme HIRIART en Afghanistan, avec l'association « Le Pélican ».
- **Cérémonie du 8 mai** : M. le Maire donne le programme de la cérémonie du 8 mai, qui sera organisée comme chaque année à Ingersheim, malgré la venue du Président de la République à Colmar.

- **Mariage** : M. Arnaud MARCHAND, Conseiller Municipal, invite l'assemblée à assister à la cérémonie de son mariage, le samedi 3 juillet 2010, et à participer au vin d'honneur qui suivra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 19 heures 50.

La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY, Martine DIETRICH, Melle Isabelle FUCHS et M. Arnaud MARCHAND, qui ont fêté leur anniversaire récemment.